



6^e NUIT DES RETABLES

Samedi 5 juillet 2014

Église de Saint-Julien-le-Faucon



Texte : Jean Bergeret
Lecture : Philippe Delarue - Jean Bergeret

Nous sommes sous le Second Empire.

Le Peuple - Monsieur le Maire ! Monsieur le Maire ! ..Une catastrophe est encore arrivée à l'église qui se trouve dans le cimetière : elle a été inondée.

Le Maire - Cela fait plusieurs fois que cela arrive depuis que l'on a construit la route de grande communication qui va de Saint-Julien-le-Faucon à Lisieux. Elle passe en remblais à quelques mètres du portail et l'eau des rivières qui arrosent Saint-Julien-le-Faucon, se déverse dans l'église et l'inonde.

Le Peuple - De plus, Monsieur le Curé dit que le dimanche, jour de marché, à la grand-messe, il y a trop de monde. Tout Saint-Julien-le-Faucon et toutes les communes avoisinantes viennent à la grand-messe et que l'église est pleine à craquer, jusque dans le chœur !

Le Maire - M. le curé veut dire que l'église est trop petite ?

Le Peuple - M. le curé dit encore mieux : elle est trop loin du centre du bourg, vous pensez bien, elle est dans le cimetière, à 300 m. du bourg. Il dit qu'elle est vieille, délabrée et dégradée.

Le Maire - M. le curé veut donc qu'on la reconstruise ?

Le Peuple -Je crois.

Le Maire - On ne peut pas décider comme cela de la destruction d'une église. Il me faut des avis et des rapports. Je dois en référer au Sous-Préfet de Lisieux, au Préfet du Calvados et à l'évêque.

Il n'y a vraiment rien de remarquable dans cette vieille église du cimetière ?

Qu'en dit ce bon archéologue, Arcisse de Caumont ?

Le Peuple - Que l'église du cimetière ne présente aucun intérêt. Les fondations sont peut être romanes, mais les murs visibles sont du XVI^e siècle. Le tableau du retable a été donné par François Guizot, le maître du Val Richer et le premier ministre de Louis-Philippe et que ce tableau est joli. Rien d'autre.

Le Maire - Vraiment rien d'autre ? On m'a parlé d'une chasuble, pleine d'intérêt.

Le Peuple - Oui, Arcisse de Caumont signale une chasuble qui date de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle. Elle existe encore, elle se trouve près des fonts baptismaux de notre nouvelle église. Mais à part cela, cette église ancienne n'a vraiment aucun intérêt.

Le Maire - Bon, voilà un premier verdict. Il m'en faut d'autres. J'ai reçu un rapport commandé par M. le Préfet du Calvados à un architecte de Lisieux, nommé Nicolas.

Le Peuple - Que dit ce M. Nicolas ? On murmure ici qu'il est un suppôt du curé qui lui aurait dicté les termes de son rapport !

Le Maire - Détrompez-vous ! Il écrit qu'il n'y a pas de danger de délabrement.

Le Peuple - C'est contraire à ce que dit M. le curé !

Le Maire - M. Nicolas constate qu'à cause des inondations récurrentes, l'église est humide et malsaine et que, réparée avant la Révolution, elle ne présente aucun intérêt archéologique.

Le Peuple - Qu'elle va donc être votre conclusion, Monsieur le Maire ?

Le Maire - Nous allons donc détruire cette église et en reconstruire une autre dans le centre ville.



Le Peuple - Quelle va être la procédure ?

Le Maire - Nous devons acquérir un terrain en centre ville, choisir un architecte, des entrepreneurs, faire voter le conseil municipal et le conseil de fabrique de l'église.

Le Peuple - On dit aussi qu'il va falloir solliciter l'accord de son Excellence Monsieur le Ministre des Cultes, celui de l'évêque Mgr Charles Didiot, évêque de Bayeux-Lisieux jusqu'en 1866 et après celui de Mgr Hugonin, son successeur.

Le Maire - Il me faut aussi l'accord de la commission des travaux publics. Une enquête va avoir lieu : une enquête de commodo et incommodo dont l'annonce sera faite au son du tambour et affichée à la porte de la mairie et de l'église actuelle.

Le Peuple - Et il va falloir trouver de l'argent. Combien cela va-t-il coûter ?

Le Maire - La dépense sera supportée pour $\frac{1}{4}$ par l'Etat, pour $\frac{1}{4}$ par le Département du Calvados, pour la $\frac{1}{2}$ par les communes de Saint-Julien, de Coupesarte et de Grandchamp.

Le Peuple - Pourquoi cela ?

Le Maire - Les trois communes forment ensemble la succursale religieuse de Saint-Julien-le-Faucon et doivent participer ensemble aux travaux et construction de l'église.

Le Peuple - Des difficultés à venir, Monsieur le Maire !
Mais vous ne nous avez pas dit à combien s'élevaient les travaux ?

Le Maire - Les trois communes se sont mises d'accord pour un montant de travaux estimés à 38 000 f.

Quelques mois plus tard

Le Peuple - Alors, Monsieur le Maire, où en est-on de la construction de l'église ?

Le Maire - Nous avons choisi enfin un architecte. Le premier, Michel Pelfresne, qui avait construit le château de Beuzeval, avait prévu un projet s'élevant à plus de 60 000 f.
Nous lui avons dit non. Et nous sommes en procès avec lui.

Le Peuple - On dit que le nouvel architecte, du nom de Gustave Deshayes, a été moins gourmand et qu'il s'est conformé à un montant des travaux voulu par les trois communes de Saint-Julien-le-Faucon, de Coupesarte et de Grandchamp, le montant est estimé à 40 000 f.

Le Maire - Oui, il donne toute satisfaction, son cahier des charges est précis : le moellon de l'église sera pris au Breuil près de Mézidon, le sable sera de mer ou de carrière et ne doit pas avoir servi.
Les briques seront prises à la fabrique de M. Moutier au poteau blanc et le fer sera de la marque Rochecourt.

Le Peuple - Est-ce vrai qu'on ne travaillera pas le dimanche et les jours fériés et que les entrepreneurs seront de Lisieux ?

Le Maire - Oui tout est vrai.

Bonne nouvelle ! L'église est inaugurée le 8 septembre 1869

Le Peuple - Triste nouvelle ! Une vente aux enchères a été organisée le 10 juillet 1870. Elle a permis de vendre les biens de l'ancienne église. Un tableau a été vendu à un certain M. Hébert, conducteur de travaux. On ne sait s'il s'agit de celui donné par François Guizot.

Le Maire - Toutes les autorités avaient donné leur accord : Le Préfet, l'Evêque, le conseil de fabrique et le conseil municipal.



Quinze ans plus tard

Le Peuple - La décoration intérieure n'est toujours pas terminée. Pourquoi cela ?

Le Maire - Elle n'était pas prévue lors des projets de construction de la mairie. C'est donc le conseil de fabrique qui va commander cette décoration à Louis Chifflet.

Le Peuple - Qui est ce peintre ?

Le Maire - Il a décoré l'église Notre-Dame de l'Assomption de Mathieu, dans le Calvados, l'église Saint-Vigor de Athis-de-l'Orne et l'église Saint-Pierre de Mortrée dans l'Orne.

Le Peuple - On dit qu'il a prévu de peindre le maître-autel, le retable avec un cintre supporté par deux colonnes et faisant corps avec le maître-autel et le fond derrière le maître-autel y compris les portes de la sacristie et les crédences.

Le Maire - Oui, il peint dans un style néo-byzantin qui s'allie bien avec l'architecture voulue par l'architecte Deshayes.



Le Peuple - On voit sur les colonnes les initiales S. J. pour saint Julien et S. G. pour saint Georges, les patrons de l'église.

Le Maire - Il peint, dans le transept sud autour de la statue de saint Joseph, les peintures murales représentant David, roi et ...

Le Peuple - Sa signature apparaît dans le transept sud : Louis Chifflet, 1885.

Le Maire - Et la décoration de l'église ne s'arrête pas là et je vous invite à regarder...

Le Peuple - Les vitraux datés 1929 et réalisés par un peintre-verrier de Beauvais, Houille. Ils racontent l'histoire de Julien et de Georges. D'autres vitraux, plus contemporains dans le chœur, sont signés Petit.

Le Maire - Retournez-vous !

A gauche, la statue de Jeanne d'Arc avec un décor daté de 1927 et à droite la statue de sainte Thérèse de Lisieux, deux saintes hautement symboliques dans le cadre du centenaire de la déclaration de la guerre de 1914. Elles encadrent un vitrail honorant des soldats des familles Harcourt et Marie, morts au champ d'honneur.

